

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

### **Séance du 14 février 2024**

Date de convocation : 8 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 février à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

**LES HERBIERS** : Christophe HOGARD – Luc SOULARD - Magali LOISEAU – Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE à partir de la délibération 02 – Jean-Marie GRIMAUD – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Joseph LIARD sauf à la délibération 10 – Aurélie PAQUEREAU

**MOUCHAMPS** : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU - Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

**LES EPESSSES** : Jean-Louis LAUNAY - Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT de la délibération 01 à 08 et de la délibération 10 à 17

**BEAUREPAIRE** : Franck GAUTHIER – Elodie BRANGER - Jérôme GUERRY

**VENDRENNES** : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

**MESNARD LA BAROTIERE** : Landry RONDEAU

**SAINT PAUL EN PAREDS** : Bénédicte GARDIN sauf à la délibération 12

**SAINT MARS LA REORTHE** : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 29 à la délibération 01 – 30 de la délibération 02 à 08 - 29 de la délibération 09 à 10 – 30 à la délibération 11 – 29 à la délibération 12 – 30 de la délibération 13 à 17 – 29 de la délibération 18 à 44

Nombre de conseillers votants : 35 à la délibération 01 – 36 de la délibération 02 à 09 – 35 à la délibération 10 – 36 à la délibération 11 – 35 à la délibération 12 - 36 de la délibération 13 à 28 – 35 à la délibération 29 – 36 de la délibération 30 à 44

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD sauf pour la délibération 29

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Philippe ALBERT avait donné pouvoir à Jean-Louis LAUNAY

Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Hélène POINGT-GASKA

Alexandra BEAUNÉ avait donné pouvoir à Landry RONDEAU

Nicolas GRELET avait donné pouvoir à Bénédicte GARDIN

Etait excusée :

Angélique BOISSELEAU

Secrétaire de séance : Magali LOISEAU

- **36. PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE – AVENANTS N° 2 ET 3 A LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DES AIDES SARE ET PTRE REGIONALE AVEC LA REGION PAYS DE LA LOIRE ET LE SYDEV –**  
Rapporteur : Landry RONDEAU

Pour impulser une nouvelle dynamique nationale de rénovation énergétique mobilisant l'ensemble des échelons territoriaux et des réseaux professionnels, le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) a été mis en place par l'Etat



pour accompagner efficacement les citoyens dans leur parcours de rénovation énergétique depuis 2021.

Dans ce cadre, une convention a été signée le 25 juin 2021 avec la Région Pays-de-la-Loire, porteur associé de l'Etat pour la mise en place du SARE.

Cette convention a été modifiée par avenant en 2023 suite à un premier bilan réalisé après une année d'existence. Ce plan de financement prévisionnel pour trois ans était le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Poste	Montant (€)	Structure	Montant (€)
Prestataire ELISE	215 133 €	REGION – (fonds SARE)	216 124 €
Charges du personnel CCPH	127 131 €	REGION – PTRE	85 848 €
Communication	20 000 €	SYDEV	45 000 €
Subventions CCPH – Acte A5 (recours Maître d'œuvre)	72 000 €	Fonds propres CCPH	87 292 €
<b>TOTAL</b>	<b>434 264 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>434 264 €</b>

La fin de la convention était prévue le 31 décembre 2023. Mais l'Etat a décidé, en accord avec les porteurs associés, de repousser l'échéance au 31 décembre 2024.

Par conséquent, il convient de conclure deux avenants. Un premier avenant vise uniquement à repousser la date de fin de la convention. Un deuxième avenant revoit le plan de financement prévisionnel au vu des actes réalisés depuis le 1er avril 2021 (entrée en vigueur de la comptabilisation des actes sur le Pays des Herbiers) et de la projection pour l'année 2024. Les montants sont ajustés en fonction des dépenses et recettes associées sur les quatre ans de la convention.

Le plan de financement prévisionnel pour **quatre ans** est désormais le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Poste	Montant (€)	Structure	Montant (€)
Prestataire ELISE	300 000 €	REGION – (fonds SARE)	185 197 €
Charges du personnel CCPH	168 508 €	REGION – PTRE	94 235 €
Communication	26 232 €	SYDEV	55 000 €
Subventions CCPH – Acte A5 (recours Maître d'œuvre)	10 000 €	Fonds propres CCPH	170 308 €
<b>TOTAL</b>	<b>504 740 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>504 740 €</b>



Compte-tenu de l'exposé qui précède ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la convention signée le 25 juin 2021 entre la Région Pays-de-la-Loire, le SYDEV et la Communauté de communes du Pays des Herbiers,  
Vu le courrier de la Région Pays-de-la-Loire en date du 24 décembre 2023 indiquant que la Commission Permanente de la Région du 17 novembre 2023 a validé la prolongation du programme SARE et le soutien de la Région aux Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique (PTRE),  
Vu les projets d'avenant n°2 et n°3 à la convention ci-annexés,  
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du 1<sup>er</sup> février 2024,  
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 février 2024,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver les projets d'avenants n°2 et 3 à la convention ci-annexés, avec la Région Pays-de-la-Loire et le SYDEV,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer les avenants n°2 et 3 et tous les documents qui s'y réfèrent.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Magali LOISEAU,  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD,  
Président



Transmis en Préfecture le : 21 FEV. 2024

Publié électroniquement le : 21 FEV. 2024

